



Nouveautés 2019

Suppression du bureau de vote le samedi après-midi

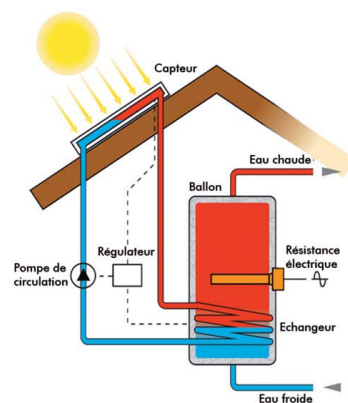
En raison de la faible participation observée suite à l'instauration du vote par correspondance, le Conseil communal a décidé de supprimer, **dès 2019**, l'ouverture du bureau de vote le samedi après-midi.

Dorénavant, les électrices et les électeurs ont la possibilité de voter **uniquement le dimanche entre 10h00 et 11h00** au bureau de vote des Abris PC (Place de la Thoune à Icogne).

Aide à l'économie d'énergie

L'Administration communale d'Icogne a procédé à l'adaptation des mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie des bâtiments.

En effet, la Commission de l'énergie et de l'électricité a établi une aide à l'économie d'énergie et un avenant qui visent à inciter les propriétaires de résidence principale à rénover leurs bâtiments en favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie et à promouvoir le recours aux énergies renouvelables.



Vous trouverez ces documents, entrés en vigueur le 1er janvier 2019 et validés par le Conseil communal, sur le site internet : <https://icogne.ch/economie>.

Icogne, le 29 janvier 2019

L'Administration communale

